

**Délibération n°13**

Effectif légal du conseil  
communautaire :  
61

Nombre de conseillers  
en exercice :  
61

Nombre de conseillers  
présents ou représentés :  
55

Nombre de votants :  
55

Date de convocation :  
9 décembre 2019

Date d'affichage du  
compte-rendu :  
23 décembre 2019

**Objet :**

**Mobilité douce – Règlement  
pour l'attribution d'une aide à  
l'achat de vélos à assistance  
électrique et vélos pliants :  
modifications**

**L'AN deux mille dix-neuf le lundi 16 décembre**, le conseil communautaire, convoqué le 9 décembre 2019 s'est réuni à l'Arlequin à Mozac, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**PRESENTS**

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Boris BOUCHET, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M François CHEVILLE, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacque DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Françoise LAFOND, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, Mme Agnès MOLLON, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Jacques VIGNERON, **titulaires.**  
Mme Marie-Christine VALLENET, **suppléante.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Absents représentés ou suppléés :*

- M Gabriel BANSON, *a donné pouvoir* à M Christian ARVEUF
- M Claude BOILON, conseiller communautaire unique de CHAPPES, remplacé par Mme Marie-Christine VALLENET, conseiller communautaire suppléant
- M Pierre CERLES, *a donné pouvoir* à M Jacque DIOGON
- M Lionel CHAUVIN, *a donné pouvoir* à Mme Marie CACERES
- M Philippe GAILLARD, *a donné pouvoir* à M Yves LIGIER
- Mme Catherine HOARAU, *a donné pouvoir* à M Jean-Maurice HEINRICH
- M Didier IMBERT, *a donné pouvoir* à Mme Anne-Karine QUEMENER
- Mme Emilie LARRIEU, *a donné pouvoir* à M Pierre PECOUL
- Mme Marie-Pierre LORIN, *a donné pouvoir* à Mme Annick DAVAYAT
- Mme Nicole PICHARD, *a donné pouvoir* à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR
- M Thierry ROUX, *a donné pouvoir* à M Daniel GRENET
- Mme Valérie SOUBEYROUX, *a donné pouvoir* à M Jean-Pierre HEBRARD

*Absents :*

- M Jacques LAMY
- Mme Régine PERRETON,
- M Vincent RAYMOND
- Mme Marie-Hélène SANNAT
- Mme Catherine VILLER-MICHON
- M Nicolas WEINMEISTER

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance :** Marie CACERES

**Rapport n°13 – Mobilité douce – Règlement pour l'attribution d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique et vélos pliants : modifications**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant statuts de la communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans (RLV),

Vu la délibération n°20190709.12 du conseil communautaire du 09 juillet 2019 approuvant le règlement pour l'attribution d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique et de vélos pliants pour les habitants de RLV,

Vu le règlement pour l'attribution d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique et de vélos pliants pour les habitants de RLV en date du 12 juillet 2019,

Considérant le projet de règlement modifié proposé au terme d'un premier appel à manifestation d'intérêt et intégrant les modifications suivantes :

- ajout d'une aide pour les vélos à assistance électrique d'occasion achetés auprès d'un professionnel : 25% du montant dans une limite de 125 € d'aide maximum pour les habitants de RLV ayant déjà loué un vélo via le service RLV'LO et 20% du montant dans une limite de 100 € d'aide maximum pour les autres habitants de RLV,
- Possibilité de joindre une facture postérieure à la mise en place du dispositif d'aide à la place d'un devis,
- Précision que l'achat doit avoir lieu dans un délai maximum de 3 mois à compter de la réponse positive de RLV.

**Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :**

- **approuve les modifications du règlement pour l'attribution d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique et vélos pliants,**
- **autorise le Président ou son représentant à signer le règlement modifié ainsi que tous actes permettant sa mise en œuvre.**

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

***Pour extrait conforme.***

***A Riom, le 17 décembre 2019***

***Le Président***

***Frédéric BONNICHON***



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).*

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20191216-  
DELIB2019121613-DE  
Date de télétransmission : 06/01/2020  
Date de réception préfecture : 06/01/2020